

PREFET DU GARD

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Nîmes, le 10 mars 2017

Direction Énergie Connaissance
Département Énergie Développement Durable
Division Énergie Est - Montpellier

**Relevé de conclusions du comité de suivi du Plan
de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de
Nîmes du 27 février 2017**

Affaire suivie par : Anouck RIO-BARCONNIERE
anouck.rio@developpement-durable.gouv.fr
Tel. : 04 34 46 63 81

Pièces Jointes :

- Diaporama présenté par la DREAL
- Diaporama présenté par AIR LR
- Diaporama présenté par BURGEAP

Présents :

François LALANNE – Préfecture du Gard – secrétaire général
Didier JALLAIS – Préfecture du Gard – Bureau Procédures Environnementales
Laurence BARNOIN ANTONA – Préfecture du Gard – Chef du bureau Procédures Environnementales
Vincent VACHE – DREAL/DEDD – Chef du Département Énergie Développement Durable
Claire BASTY – DREAL/DEDD – Chef de la Division Énergie Air (Montpellier)
Anouck RIO-BARCONNIERE – DREAL/DEDD – Chargée de mission Air-Transition Énergétique
Corinne CABERO – ATMO Occitanie
Fabien BOUTONNET – ATMO Occitanie
Romain BOISSAT – BURGEAP
Géry FONTAINE – DDTM30
Vincent ALLIER – « Nîmes Métropole » – vice-président
Yannick MIQUEL – « Nîmes Métropole » – chargée de mission développement durable
Cédric BOHUN – « Nîmes Métropole » – directeur aménagement et développement durable
Pierre-Charles AZEMA – chambre de commerce et d'industrie du Gard – chargée d'études
Jean-Charles SANTUCCI – autoroutes Sud de France – directeur qualité environnement
Xavier ALVARO – autoroutes Sud de France – directeur technique Provence-Camargue
Françoise GLEIZE – fédération nationale des transports routiers – déléguée régionale
Camille SPAËTH – communauté de communes petite Camargue – chargée de mission développement durable
Guillaume CHAZELLE – communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle – DGS
Jean-Claude BERARD – MNLE 30
Bruno MAESTRI – UNICEM LR
Jean-Bernard LAUZE – UNICEM LR – secrétaire général
Emmanuelle TIBERI – réseau EDGARD – RQSE STDG
Jean-Marie ESTEBE – réseau EDGARD – directeur STDG
Mohamed MEHENNI – ARS DD30 – directeur départemental adjoint
Christelle DUCLOS – ARS DD30 – responsable cellule environnement extérieur

Excusés :

Julie ALBORGHETTI – CODES 30 – directrice du développement
Arièle BARRAQUIER – observatoire régional de la santé (CREAI ORS) – directrice
Communauté de communes « Pays de Sommières »
Conseil départemental du Gard

Absents :

ADEME
Les Courriers du Midi
Chambre des métiers et de l'artisanat du Gard
GRAINE LR
CLCV

Ville de Vergèze
Ville de Beaucaire
Ville de Nîmes
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est
Conseil régional
Communauté de communes « Beaucaire-Terre d'Argence »
Communauté de communes « Terre de Camargue »
Communauté de communes « Leins-Gardonnenque »
Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain
SNCF
TANGO

Relevé de conclusions

Après une introduction de Monsieur le secrétaire général, de M. Vincent ALLIER et de la DREAL, un **bilan de la qualité de l'air** sur le département du Gard et sur la zone urbaine de Nîmes en 2016 a été présenté par ATMO Occitanie (voir diaporama en PJ).

✂ M. le Secrétaire Général note que les dépassements de valeurs limites les plus significatifs sont mesurés sur les axes routiers principalement : il demande quelles sont les actions du PPA qui permettent de remédier à cette situation. La DREAL lui répond que ces actions vont être présentées dans une deuxième partie.

Puis un **rappel du contexte de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère** de la zone urbaine de Nîmes a été fait par la DREAL (voir diaporama en PJ), suivi d'une **présentation des 4 groupes de travail identifiés** (regroupant les actions liées à la même thématique) : transports, activités industrielles, aménagement et actions transversales.

« Groupe Transport » :

- Action 1 : Encourager l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administrations (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacement Établissements scolaires (PDES) et de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).
- Action 2 : Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation.
- Action 3 : Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO2 les transporteurs s'engagent ».
- Action 4 : Inciter les administrations, les collectivités et les entreprises de plus de 250 salariés à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à intégrer des « véhicules propres ».
- Action 5 : Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville.
- Action 6 : Fixer des objectifs en termes de réduction des émissions lors de la révision des PDU.
- Action 7 : Faire du stationnement un des leviers de l'alternative à la voiture individuelle et de la promotion de l'intermodalité.
- Action 8 : Promouvoir la mobilité durable.
- Action 9 : Coordonner et valoriser les différentes démarches sur le covoiturage.
- Action 10 : Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes.

✂ M. SANTUCCI d'ASF fait remarquer que l'ASF n'est pas fléchi comme partenaire pour l'action n°9 « covoiturage ». Or l'ASF a entrepris de travailler sur la mise en place d'aires de covoiturage à proximité des accès autoroutiers, il demande donc à ce que l'ASF soit associé au groupe de travail correspondant.

✂ Mme GLEIZE, de la Fédération Nationale des Transports Routiers, pose le problème de la mise à disposition de stations gaz pour alimenter les véhicules qui souhaitent s'équiper de ces dispositifs. En effet, tant qu'il n'y a pas de stations, les sociétés de transports hésitent à s'équiper de peur de ne pas trouver d'approvisionnement suffisant.

Il est proposé que l'animation du groupe « Transports » (actions 1 à 10) soit confiée à Nîmes Métropole.

✂ M. BOHUN de NÎMES METROPOLE ne s'oppose pas sur le principe mais demande à ce que soient précisés ce que cela représente en termes de charge de travail (qui est déjà conséquente en ce qui les concerne) et les attendus de la part de l'animateur.

✂ Mme BASTY de la DREAL indique qu'un marché va être lancé par la DREAL pour le recrutement d'un bureau d'études qui sera en charge de l'accompagnement du suivi des 3 PPA d'Occitanie, et que celui-ci sera en appui des animateurs dans leur mission.

« Groupe Activités industrielles » :

- Action 10 : Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes.

- Action 14 : Imposer des valeurs limites d'émission pour les installations de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 2MW.

Il est proposé que l'animation du groupe « Activités industrielles » (actions 10 et 14) soit confiée à la DREAL.

« Groupe Aménagement » : Animation par la DREAL

- Action 10 : Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes.
- Action 11 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme et en informer les collectivités.
- Action 12 : Définir les attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact ; sensibiliser maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude.
- Action 13 : Réalisation d'une enquête chauffage.

Il est proposé que l'animation du groupe « Aménagement » (actions 10 à 13) soit confiée à la DREAL.

« Groupe Actions Transversales » :

- Action 15 : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
- Action 16 : Encourager les actions d'éducation d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air pour changer les comportements.
- Action 17 : Diminuer les émissions en cas de pics de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population.

Il est proposé que l'animation du groupe « Actions transversales » (actions 15 à 17) soit confiée à la ATMO Occitanie.

✂ M. ALLIER de NÎMES METROPOLE signale qu'ATMO Occitanie n'a plus de Chargé de communication actuellement et que, de fait, il va falloir attendre que l'association soit à nouveau organisée de manière optimale.

✂ M. CHAZELLE de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourelle note que ce sont des sujets d'experts assez techniques et qu'il faudra rapidement mettre en œuvre des actions pour favoriser l'appropriation et montrer que des choses sont faites.

Le rôle de l'animateur de groupe est le suivant :

- Composer son groupe de travail : au minimum chaque pilote d'action, associés éventuellement aux partenaires identifiées dans les fiches actions du PPA. La division Energie Air de la DREAL est également associé à chaque groupe de travail et le SIDPC30 est associé au « Groupe Actions Transversales ».
- Dynamiser et animer la mise en œuvre des actions du PPA, chaque pilote d'action restant responsable de l'avancement de son action.
- Préciser la fréquence des réunions de travail.
- Transmettre à la division Energie Air de la DREAL un compte rendu de chaque réunion de travail.
- Transmettre à la division Energie Air de la DREAL fin 2017 (puis annuellement en fin d'année N/début d'année N+1) un bilan de l'avancement de la mise en œuvre des actions de son groupe, en se basant sur les données transmises par les pilotes d'action. Ces derniers devront notamment renseigner les indicateurs prévus dans les fiches actions du PPA.

Il est demandé à chaque animateur de transmettre d'ici fin juin, à la division Energie Air de la DREAL (anouck.rio@developpement-durable.gouv.fr), les modalités de travail qu'il compte mettre en œuvre, a minima, le prévisionnel des réunions et la composition de son groupe de travail.

Il est également demandé aux pilotes d'action de transmettre à la division Energie Air de la DREAL (anouck.rio@developpement-durable.gouv.fr) dès que possible, le nom et les coordonnées d'une personne référente, qui sera le point d'entrée pour le sujet du PPA.

Enfin, une **présentation de la future étude des modes de chauffage des particuliers (action n°13)** diligentée par la DREAL et confiée au bureau d'études BURGEAP est faite par ce dernier.

✂ Mme DUCLOS de l'ARS demande pourquoi les brûlages à l'air libre ne sont pas recensés par cette enquête. La DREAL répond que l'action ciblait les émissions liées aux systèmes de chauffage, et une autre action est prévue pour lutter contre le brûlage à l'air libre (action n°15).

✂ Mme CABERO de ATMO Occitanie demande pourquoi on ne profite pas de cette enquête pour questionner les sondés sur un éventuel projet de changement de mode de chauffage. L'idée est retenue et sera intégrée au questionnaire.

✂ M. BOHUN de NÎMES METROPOLE propose à BURGEAP de se rapprocher du point espace info énergie car celui-ci a déjà fait un travail de recensement des travaux d'isolation réalisés sur le territoire (en partenariat avec Nîmes Métropole). BURGEAP les contactera.

Le prochain comité de suivi du PPA de l'aire urbaine de Nîmes se réunira au troisième trimestre 2017.

Une présentation de l'avancement de la mise en œuvre du PPA de l'aire urbaine de Nîmes sera faite en CODERST en mai/juin 2017, en même temps que la présentation des nouveaux arrêtés « mesures d'urgence ».

Le secrétaire général,



François LALANNE